

## DON DE TITRES COTÉS EN BOURSE - INFORMATIONS

### DONATEURS-TYPES

- Les personnes qui détiennent un portefeuille contenant un grand nombre d'actions à valeur appréciée.
- Les personnes qui souhaitent faire un don important en profitant immédiatement d'avantages fiscaux
- Les personnes qui souhaitent faire un don différé (via le testament) fiscalement intéressant pour leur succession

### AVANTAGES

- Recevez un reçu de charité équivalent à la juste valeur marchande des actions, établie d'après le cours de clôture le jour de la réception des actions dans le compte de courtage de Centraide.
- Ne payez aucun impôt sur le gain en capital qui est normalement imposé à 50 % lors de la disposition d'actions.
- Profitez dès maintenant d'une économie d'impôt qui permet d'accroître le montant du don ou de réduire son coût réel.

### EXEMPLES DE DON DE TITRES

- Actions, droits et titres de créance inscrits en bourse<sup>1</sup>
- Actions du capital-actions d'une société canadienne de fonds commun de placement
- Unités de fiducies canadiennes de fonds commun de placement à nombreux actionnaires

<sup>1</sup> Les actions inscrites aux bourses canadiennes, américaines ou internationales sont admissibles à cette mesure incitative, tant qu'elles sont cotées à une bourse de valeurs située au Canada ou dans un pays membre de l'[Organisation de coopération et de développement économiques \(OCDE\)](#), qui est signataire d'une convention fiscale avec le Canada. (source Agence du revenu du Canada).

### DON D' ACTIONS D'UNE SOCIÉTÉ PRIVÉE

- À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, il y a exonération de l'impôt sur les gains en capital lorsque le produit en espèces de la disposition des actions d'une société privée ou des biens immobiliers est donné dans un délai de 30 jours suivant la disposition.

**SAVIEZ-VOUS QUE?**

□ Les titres donnés par une société de gestion augmentent le compte de dividendes en capital (CDC) de la partie non imposable du gain en capital et permettent ainsi de verser aux actionnaires une somme équivalente en dividendes libres d'impôt? (voir le feuillet sur le don par société de gestion).

\*\*\*\*\*

**EXEMPLE DE DON DE TITRES COTÉS EN BOURSE – 50 000 \$**

Vous souhaitez faire un don à Centraide Richelieu-Yamaska de 50 000 \$ en actions que vous avez payées 10 000 \$. Alors ...

<i>Vente d'actions puis don en \$\$\$\$ à Centraide (à ne pas faire)</i>		<i>Transfert direct d'actions à Centraide (à faire)</i>	
Juste valeur marchande des actions	50 000 \$		50 000 \$
Prix de base rajusté	10 000 \$		10 000 \$
Gain en capital	40 000 \$		40 000 \$
Gain en capital imposable (50 %)	20 000 \$		0 \$
Impôt sur le gain en capital (au taux de 50 %*)	(10 000 \$)		0 \$
Crédit d'impôt pour don (JVMx50%)	25 000 \$		25 000 \$
Économie d'impôt	15 000 \$		25 000 \$
Coût réel du don	35 000 \$		25 000 \$

\*\*\*\*\*